

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE MOUZILLON

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/ 77 en date du **07 AVR. 2014** une enquête publique est ouverte à la mairie de MOUZILLON, pendant une période de 34 jours du 30 avril 2014 au 2 juin 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la Société de Récupération Mouzillonnaise en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre, après extension et réorganisation, l'exploitation de l'installation de tri, transit, regroupement de métaux située à Mouzillon, 13 ZA des Quatre Chemins.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2713 1° et 2718 1° et à déclaration sous le numéro 2791 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Guy Ferreira Da Silva, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude Lacour, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Mouzillon, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mercredi 30 avril 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- mardi 6 mai 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- jeudi 15 mai 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- samedi 24 mai 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- lundi 2 juin 2014	de 14 H 00 à 17 H 00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Mouzillon aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Mouzillon.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Mouzillon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société de Récupération Mouzillonnaise.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.